

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 20 juin 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	7
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à M. Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à M. Romuald CARRY*) – Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à M. Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Mme Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à M. Noël BELLIOU*)

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION PARCELLE RUE FONCK ET VEDRINE

2013.94

APPARTENANT A M. Raymond DEBARLE et CADASTREE AO63 pour partie

A la suite de la mise à alignement de la rue Fonck et Vedrine, il y aurait lieu de procéder à l'acquisition des surfaces correspondant à l'emprise de la voie au droit de la propriété de Monsieur Raymond DEBARLE.

Monsieur Raymond DEBARLE, propriétaire de la parcelle cadastrée AO63 pour partie, se propose de céder gratuitement à la Ville de Cognac la surface concernée soit environ 160m².

La Commission d'Aménagement Durable réunie le 10 Avril 2013 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE d'acquérir gratuitement la parcelle cadastrée AO63 pour partie d'une surface de 160m² correspondant à la mise à l'alignement de la voie (rue Fonck et Vedrine),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Jean NAU, Notaire à Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS



